

les décisions du Parlement allemand, et qu'elle se réservait de les examiner en détail, au point de vue de ses droits et de ses intérêts (21 avril). C'était la réponse autrichienne à l'alternative posée par Dahlmann dans son projet de Constitution allemande : l'Autriche entrerait avec tous ses territoires allemands-slaves et la Dalmatie dans l'empire allemand réorganisé en un État, les subordonnerait par conséquent au gouvernement de cet empire, renoncerait donc pour eux, et par suite pour toute la monarchie, à une politique indépendante — ou elle sortirait de l'Allemagne¹. Peut-être la lettre de Palacký avait-elle contribué à donner au ministère le courage de se prononcer aussi clairement². En tout cas, il se savait sûr d'être soutenu par tous les Slaves, et aussi par l'immense majorité des Autrichiens allemands. — La Bohême slave ne se rendit pas : moins d'un tiers des circonscriptions électorales votèrent ; dans plusieurs le chiffre des voix émises fut dérisoire. Ce conflit avait agité le pays, achevé de rompre l'entente entre les Tchèques et les Allemands, jeté en Bohême un ferment de trouble et d'excitation qui allait bientôt lever.

A la nouvelle des événements du 15 et du 26 mai, les Tchèques envoyèrent à l'empereur des adresses de dévouement, qui avaient un arrière-goût anti-viennois et anti-allemand. Thun, adoptant une idée déjà lancée par les radicaux tchèques, annonça au comité national qu'après entente avec Windischgrätz et les principaux fonctionnaires, il n'accepterait plus d'ordres du ministère « provisoire » de Vienne, prisonnier de l'émeute, et se nomma un conseil de gouvernement, dont les huit membres étaient pris en majorité dans le comité national. S'il était sincère dans son indignation contre Vienne, il ne lui déplaisait pas surtout de se débarrasser ainsi déceintement du comité lui-même³. Deux députés du nouveau conseil, le comte Nostic et F. L. Rieger, partirent pour Innsbruck, chargés de solliciter la sanction de la cour pour ces mesures, de hâter le départ pour Prague de l'archiduc François-Joseph, désigné comme vice-roi de Bohême, et d'insister pour que la Bohême fut mise rapidement en possession de sa Constitution. Ils furent très bien accueillis ; de nouveau, comme en avril, on chargea Rieger de rédiger lui-même la réponse de l'empereur. « Il faut », leur dit l'archiduchesse Sophie, « en finir avec cette politique du clocher de Saint-Étienne⁴ ». Ils rentraient munis de l'approbation

1. *Verhandlungen des deutschen Parlaments*, II, 276.

2. Maly, *Naše znovuzrození*, II, 32. Černý, *Boj za právo*, 144.

3. Bach, *o. c.*, 532.

4. Maly, *Naše znovuzrození*, II, 76-7. Saint-Étienne est la cathédrale de Vienne.